COMMENT RÉGLER ?

Si votre véhicule est neuf (moins de six mois ou ayant parcouru moins de 6 000 kilomètres) vous êtes redevable de la TVA en FRANCE

Vous pouvez régler :

- Par virement bancaire au numéro de compte suivant :

IBAN : FR46 3000 1004 6849 21Q0 5001 356
BIC : BDFEFRPPCCT

En indiquant en référence de votre paiement «quitus 59» suivi de votre nom.

- Par chèque de banque à l'ordre du Trésor public joint à votre demande adressée par courrier

POUR VOUS RENSEIGNER

- Par internet sur le site

WWW.IMPOTS.GOUV.FR

- Par téléphone en contactant Impôts service.

0 810 467 687 Service 0,06 € / min + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h, hors jours fériés (services 0,06 € /mn + prix appel).

- Par courriel à l'adresse suivante :

service.quitusfiscaux59@dgfip.finances.gouv.fr

Direction régionale des Finances publiques
du Nord Pas-de-Calais Picardie

Janvier 2016

FINANCES PUBLIQUES

ACHAT D'UN VÉHICULE DANS L'UNION EUROPÉENNE :

CE QUI CHANGE AU 1ER FÉVRIER DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

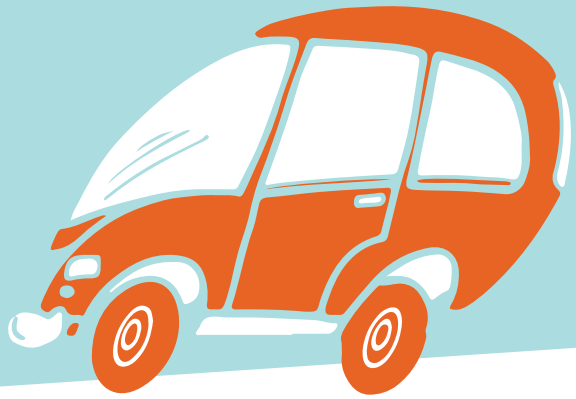

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

CE QUI CHANGE AU 1ER FEVRIER 2016

Vous êtes un particulier.
Vous avez acheté un véhicule neuf ou d'occasion dans un État de l'Union Européenne (UE) autre que la France*.
Pour faire immatriculer ce véhicule, vous avez besoin d'un certificat fiscal (quitus fiscal).

Si vous résidez dans l'arrondissement de Lille, un nouveau service de délivrance à distance est mis en place pour les services des impôts de Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières.

Obtenez votre certificat fiscal :

- À partir de votre domicile
- par une procédure simple

Avec

- Un engagement de traitement de votre demande dans les 24h dès réception de votre dossier complet.
- Une transmission automatique du certificat à la Préfecture du Nord si vous déposez votre demande de certificat d'immatriculation (carte grise) au service d'immatriculation de la Préfecture du Nord ou un envoi à votre domicile.

Pays de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

COMMENT RECEVOIR LE CERTIFICAT FISCAL ?

1. Procurez-vous le formulaire de demande de certificat fiscal.

Sur le site :

www.impots.gouv.fr

Rubrique «Recherche formulaires». Saisir «1993» dans le champ «numéro d'imprimé»

Ou

À l'accueil de votre Centre des finances publiques.

2. Envoyez les documents (demande et pièces justificatives)

Par courriel (avec les documents scannés) à l'adresse :

service.quitusfiscaux59@dgfip.finances.gouv.fr

En choisissant ce mode d'envoi, vous bénéficierez d'un suivi par courriel de l'état d'avancement de votre demande.

Par courrier (documents photocopiés)

Sous enveloppe affranchie à l'adresse :

SERVICE DES QUITUS FISCAUX DU NORD
BP 81170
59012 LILLE CEDEX

ATTENTION : AUCUN CERTIFICAT NE SERA DELIVRE À L'ACCUEIL DU SERVICE DES IMPÔTS

QUELS SONT LES DOCUMENTS A ENVOYER ?

- La demande de quitus complétée (imprimé 1993 PART SD)
- La facture d'achat ou le certificat de cession mentionnant :
  - Nom, prénom, adresse du vendeur (si c'est un professionnel son n° de TVA intra communautaire) et de l'acquéreur, la date de facture/date de livraison.
  - Marque et type de véhicule
  - Numéro de série ou châssis
  - Numéro d'immatriculation à l'étranger
  - Date de la 1ère mise en circulation et le kilométrage du véhicule.
  - Le prix de la transaction
  - La mention du régime de TVA applicable (si achat auprès d'un professionnel)
- Le certificat d'immatriculation étranger
- Un justificatif de domicile (ou un certificat d'hébergement pour les personnes non domiciliées)
- Une pièce d'identité
- Un mandat (si vous n'êtes pas l'acheteur du véhicule)
- Le paiement (le cas échéant)

NE TRANSMETTEZ PAS D'ORIGINAUX.
LES PHOTOCOPIES ET DOCUMENTS SCANNÉS DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT LISIBLES.